



CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Cinquième session
Kenya
novembre 2010

DOSSIER DE CANDIDATURE N° 00356 POUR L'INSCRIPTION SUR LA LISTE REPRÉSENTATIVE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN 2010

A. ÉTAT(S) PARTIE(S)

Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l'ordre convenu d'un commun accord.

Croatie

B. NOM DE L'ÉLÉMENT

B.1. Nom de l'élément en anglais ou français

Il s'agit du nom officiel de l'élément qui apparaîtra dans les publications concernant la Liste de sauvegarde urgente. Il doit être concis. Veillez à ne pas dépasser 200 caractères, ponctuation et espaces compris. Le nom doit être transcrit en caractères latins Unicode (Basic Latin, Latin-1 Supplément, Latin Extended-A ou Latin Extended Additional).

L'art du pain d'épices en Croatie du Nord

B.2. Nom de l'élément dans la langue et l'écriture de la communauté concernée, le cas échéant

Il s'agit du nom officiel de l'élément dans la langue vernaculaire qui correspond au nom officiel en anglais ou en français (point B.1). Il doit être concis. Veillez à ne pas dépasser 200 caractères Unicode (latins ou autres), ponctuation et espaces compris.

Medičarski obrt u Sjevernoj Hrvatskoj ; les autres noms croates de l'art et du pain d'épices sont notamment « licitarski obrt » (art du pain d'épices), « licitar » (pain d'épices), « leceter » (pain d'épices)

B.3. Autre(s) nom(s) de l'élément, le cas échéant

Outre le(s) nom(s) officiel(s) de l'élément (point B.1), mentionner, le cas échéant, le/les autre(s) nom(s) de l'élément par lequel l'élément est également désigné, en caractères Unicode (latins ou autres).

Artisanat de vente de miel et de fabrication de bougies

C. CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉLÉMENT

C.1. Identification des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés

Selon la Convention de 2003, le patrimoine culturel immatériel ne peut être identifié que par rapport à des communautés, groupes ou individus qui le reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Il est par conséquent important d'identifier clairement une ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l'élément proposé. Les informations fournies doivent permettre au Comité d'identifier les communautés, groupes ou individus principalement concernés par l'élément, et doivent être en cohérence avec les rubriques 1 à 5 ci-dessous.

On trouve de nombreux pain-d'épiciers – pour la plupart mentionnés ci-après – en Croatie du Nord. Ils ne se réunissent pas en associations ; c'est pourquoi ils sont mentionnés individuellement dans notre liste et, d'une certaine manière, représentent la localité où ils vivent ou travaillent. Il leur arrive d'entrer en contact avec d'autres artisans du même secteur, le cas échéant.

Vera Hubicki, Marija Bistrica,

Ljerka Dragija, Marija Bistrica,

Gordana Mahmet Habazin, Marija Bistrica,

Đuro Brlečić, Marija Bistrica

Brankica Šćuric, Marija Bistrica,

Tomica Marica, Zagreb,

« Gvozdanović medičar i voskar », Đakovo,

Emil Gvozdanović, Našice,

Ljubica Špičko, Koprivnica,

Đuro i Kruno Pataki, Vinkovci,

Antonija i Josip Ranogajec, Osijek,

« Zajedničko medičarsko-svjećarski obrt Viktor », Tomislav i Viktor Hribar, adresse : dr. Vlatka Mačeka 29, 47000 Karlovac, tél. : +385 47 411 300

« Svjećarsko-medičarski obrt Prstec », Renata Gorišek Prstec, adresse : Borlin 99, 47000 Karlovac, tél. : +385 47 634 280, +385 91 517 9084

« Medičarsko svjećarski obrt Oslaković », Franjo Oslaković, adresse : Perkovičeva 17, 10430 Samobor, tél. : +385 1 3360 032

« Medičarsko svjećarski obrt Arko », Brigita Mihina, adresse : P. Preradovića 10, 10430 Samobor, tél. : + 385 1 3360 431, fax : + 385 1 3372, Mob. ++385 91 508 3255

Josip Cvrlja, adresse : Bosna 13, 10381 Bosna, tél. : +385 1 20642774

Božidar Horvat, adresse : Osječka 6, Bjelovar, tél. : +385 43 214 315

Jadranka Rušanac, adresse : Harambašičeva 39, Donji Miholjac, tél. : +385 31 631 040

Marinko Gvozdanović, adresse : V. Vlahovića 1, Đakovo, tél. : +385 31 816 528

Bruno Bogнар, Đakovo, tél. : +385 31 810 656

Slavica Gladović, adresse : Klenovnik 7, Klenovnik, phone: +385 42 763418

« Lola », Anita Obranković Kronstein, Sisak, tél. : +385 44 530680, mob. +385 98 553 810

Josip Molnar, adresse : Gundulićeva 40, Slavonski Brod, tél. : +385 35 443802

Marica Dragija, adresse : Domjanićeva 9, Sv. Ivan Zelina Ivica, tél. : +385 1 2060 201

C.2. Situation géographique et étendue de l'élément, et localisation des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés

Cette rubrique doit identifier l'étendue de la présence de l'élément, en indiquant si possible les lieux où il se concentre. Si des éléments liés sont pratiqués dans des régions avoisinantes, veuillez le préciser.

On trouve des fabricants de pain d'épices dans tout le Nord de la Croatie. Il y a de nombreux endroits où des pain-d'épiciers ont encore leurs ateliers. Il convient de citer les comtés du Nord de la Croatie où l'on observe la plus forte concentration d'artisans : comté de Krapina-Zagorje, comté de Varaždin, comté de Karlovac, comté de Sisak-Moslavina, comté de Koprivnica-Križevci, comté de Bjelovar-Bilogora, comté de Požega-Slavonia, comté d'Osijek-Baranja, comté de Zagreb, comté de Međimurje, comté de Virovitica-Podravina, comté de Vukovar-Srijem et comté de Slavonski Brod-Posavina, ainsi que la ville de Zagreb qui est une unité administrative spéciale (comté urbain).

C.3. Domaine(s) représenté(s) par l'élément

Identifiez brièvement le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel représenté(s) par l'élément, qui peuvent être un ou plusieurs des domaines identifiés à l'article 2.2 de la Convention (cette information sera principalement utilisée pour la visibilité, si l'élément est inscrit).

Les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

D. BREF RÉSUMÉ DE L'ÉLÉMENT

Cette rubrique est particulièrement utile, car elle permet au Comité d'identifier rapidement l'élément proposé pour inscription et, en cas d'inscription, elle sera utilisée à des fins de visibilité. Elle doit être un résumé des éléments fournis au point 1 ci-dessous mais ne doit pas constituer une introduction à ce point.

La tradition de la fabrication du pain d'épices est apparue au Moyen Âge dans certains monastères européens, d'où elle s'est étendue aux gens du peuple. Depuis les Alpes orientales, cette tradition a gagné la Croatie où elle est devenue un art, comme l'attestent des documents écrits du XVII^e siècle portant les noms de certains artisans. Les pain-d'épiciers travaillaient dans le Nord de la Croatie. Le pain d'épices est un produit à base de pâte. Ses principaux ingrédients sont la farine, le sucre, l'eau et le bicarbonate de soude. Il est façonné dans des moules, cuit, séché, peint à l'aide de divers colorants alimentaires et décoré. Aux décorations de base s'ajoutent diverses images, de petits miroirs ou des paroles qui sont appliqués sur le pain d'épices. Celui-ci prend diverses formes, la plus courante étant le cœur. Chaque pain-d'épicier possédait un grand savoir et une technique de décoration spécifique qu'il affectionnait particulièrement et qu'il transmettait à la génération suivante. Les pains d'épices sont devenus l'un des symboles reconnaissables de l'identité croate, comme en témoigne leur utilisation comme cadeaux en de nombreuses occasions différentes et lors de divers événements. De nos jours, les fabricants occupent, avec leur service et leurs produits, une place de premier plan lors des festivités, événements et rassemblements locaux, procurant à la population locale un sentiment d'identité et de continuité.

1. IDENTIFICATION ET DÉFINITION DE L'ÉLÉMENT (CF. CRITÈRE R.1)

C'est la rubrique de la candidature qui doit démontrer que l'élément satisfait au critère R.1 : « L'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l'article 2 de la Convention ». Une explication claire et complète est essentielle pour démontrer que l'élément à inscrire est conforme à la définition du patrimoine culturel immatériel par la Convention. Cette rubrique doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l'élément, tel qu'il existe actuellement. Elle doit inclure notamment :

- a. une explication de ses fonctions sociales et culturelles, et leurs significations actuelles, au sein et pour ses communautés,*
- b. les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l'élément,*
- c. tout rôle ou catégorie spécifiques de personnes ayant des responsabilités spéciales à l'égard de l'élément,*
- d. les modes actuels de transmission des connaissances et les savoir-faire liés à l'élément.*

Le Comité doit disposer de suffisamment d'informations pour déterminer :

- a. que l'élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés. » ;*
- b. que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;*
- c. qu'il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;*
- d. qu'il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d'identité et de continuité » ; et*
- e. qu'il n'est pas contraire aux « instruments internationaux existant relatifs aux droits de l'homme ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable ».*

Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l'esprit que cette rubrique doit expliquer l'élément à des lecteurs qui n'en ont aucune connaissance préalable ou expérience directe. L'histoire de l'élément, son origine ou son ancienneté n'ont pas besoin d'être abordés en détail dans le dossier de candidature.

Le pain d'épices est un produit à base de pâte décoré de motifs colorés qui est traditionnellement fabriqué dans le nord de la Croatie, de Karlovac, Krapina et Varaždin à Osijek, par des artisans locaux qui vivent dans ces contrées. Outre du pain d'épices, ces artisans fabriquent aussi des gâteaux en forme de couronne, des confiseries, des boissons au miel, des bougies et des cierges, d'où l'autre nom donné à cet artisanat : artisanat de vente de miel et de fabrication de bougies.

La tradition du pain d'épices a vu le jour au Moyen Âge dans des monastères d'Europe centrale, d'où elle s'est étendue aux gens du peuple. Venue des Alpes orientales, elle a gagné la Croatie où elle est devenue un art. On compte aujourd'hui une trentaine de pain-d'épiciers en Croatie. Cet art est pour l'essentiel préservé au sein des familles et de nombreux vendeurs de miel l'ont hérité de leurs ancêtres. Dans le passé, seuls les hommes étaient marchands de miel, mais au ^{XX}e siècle, par manque d'hommes pour pratiquer le métier, des femmes s'y sont mises et continuent aujourd'hui à le perpétuer.

Le processus de fabrication et la recette sont les mêmes pour tous les fabricants, mais chacun a sa façon de décorer ses pains d'épices. Les moules en bois utilisés autrefois ont été progressivement remplacés à partir de la fin du ^{XIX}e siècle par des moules en métal. Les formes des moules sont restées pratiquement inchangées pendant des siècles, alors que les décorations, elles, ont changé sous l'influence de divers styles : Renaissance, baroque, rococo et classicisme. La fabrication du pain d'épices exige habileté et rapidité ; elle est également la manifestation de la créativité de chaque artisan. Le pain d'épices peut prendre diverses formes, mais la plus courante est le cœur. Parce que c'est un symbole d'amour, d'attention et de respect, on l'offre surtout aux amoureux. Un petit miroir est généralement disposé dans le milieu

avec un texte en dessous, habituellement un poème ou un message. Le pain d'épices peut prendre bien d'autres formes : bébés, chevaux, pantoufles, sans parler des décorations de taille plus petite utilisées à Noël (cœurs, fers à cheval, cerises, maisons, pendules, champignons, étoiles).

L'élément est transmis de génération en génération depuis des siècles. En plus d'avoir été pratiqué de manière continue pendant des centaines d'années, l'élément a également joué un rôle important dans la formation de l'identité locale. Ces deux dimensions peuvent être analysées à deux niveaux. Le premier est le cœur même de la famille de l'artisan, où le savoir est transmis d'une génération à l'autre, permettant à chacune de laisser sa marque et donc d'enrichir son savoir. L'identité collective de la famille est ainsi façonnée et la famille est définie et reconnue au sein de la communauté par rapport à l'élément. Chaque pain-d'épicier travaille dans un secteur déterminé, sans interférer avec celui d'un autre artisan. Cette règle non écrite appliquée depuis des siècles est transmise de génération en génération. L'autre niveau est l'identité du lieu, fondée sur l'artisanat du pain d'épices. Marija Bistrica en est un bon exemple et montre clairement en quoi l'artisanat a façonné l'identité, mais aussi l'apparence de la ville. La place principale est en effet entourée de boutiques de fabricants d'hydromel et de pain d'épices qui deviennent ainsi une composante majeure de l'urbanisme. L'emplacement des boutiques des fabricants témoigne également de leur importance économique, dans la mesure où elles sont perçues comme suffisamment importantes pour être installées sur la place principale. Marija Bistrica est le premier lieu de pèlerinage de la Croatie ; il est donc logique d'y trouver la plus grande concentration de pain-d'épiciers. Non seulement ces artisans occupent une place importante au sein des communautés de Croatie du Nord, mais en plus ils se rendent dans d'autres régions du pays, notamment en été, où ils participent à tous les événements importants et sont considérés par la population comme les défenseurs d'un art attrayant et fortement apprécié.

La transmission des connaissances et des savoir-faire développe le modèle de sauvegarde de la diversité des savoir-faire humains en danger. Les partenariats au sein de la communauté locale offrent des possibilités à tous les acteurs concernés, y compris à la concurrence, car c'est le seul moyen pour les pain-d'épiciers de remplir leur fonction. L'artisanat traditionnel s'est toujours inscrit dans une démarche commerciale et perdrait son identité s'il était privé de cette dimension inhérente à sa nature. C'est ce qui confère à l'artisanat du pain d'épices en Croatie du Nord son caractère unique : les artisans œuvrent pour sauvegarder non seulement un patrimoine immatériel et matériel, mais aussi leur présence sur le marché.

La dimension sociale est tout aussi importante, dans la mesure où leur présence est attendue à toutes les fêtes patronales et paroissiales ainsi que lors des foires. Sans les pains-d'épiciers, la population perdrait une occasion de s'asseoir et de bavarder sous les tentes des pain-d'épiciers, de boire de l'hydromel, de manger des biscuits en pain d'épices et de rencontrer des habitants d'autres villes et villages, toutes choses que la population locale apprécie particulièrement. Ces événements ont une autre dimension importante : la tradition qui veut que l'on offre des « licitari » (pains d'épices) à ceux qui n'ont pas pu venir à la foire. Ces cadeaux sont considérés comme des signes d'amour et d'affection et sont conservés comme décoration murale ou stockés dans les placards pendant des années. Les pains d'épices sont également l'une des décorations les plus employées en Croatie pour les sapins de Noël. Depuis une dizaine d'années, s'adaptant aux besoins du marché, les pain-d'épiciers se sont mis à fabriquer des décorations de toutes les couleurs, du bleu au rose. Les décorations de Noël en pain d'épices ne sont pas utilisées uniquement dans le nord de la Croatie : elles se sont répandues dans d'autres régions du pays. Les pains d'épices sont également l'une des décorations favorites des fêtes de fin d'année dans les familles, les musées, les entreprises et les ambassades de Croatie, où ils font figure de produits typiquement croates. Certaines personnes les collectionnent et en achètent régulièrement pour enrichir leur collection.

Une anecdote témoigne également de l'importance du pain d'épices pour la communauté locale : en 2002, un sapin de Noël de Croatie, décoré de produits en pain d'épices a été placé sur la place Saint-Pierre, dans la cité du Vatican. Des pains-d'épiciers de toutes les régions de Croatie ont fabriqué des décorations non seulement pour ce sapin, mais aussi pour la salle d'audience papale.

2. CONTRIBUTION À LA VISIBILITÉ ET À LA PRISE DE CONSCIENCE, ET ENCOURAGEMENT AU DIALOGUE (CF. CRITÈRE R.2)

La candidature doit démontrer (critère R.2) que « l'inscription de l'élément contribuera à assurer la visibilité et la prise de conscience de l'importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine ».

Expliquez en quoi l'inscription sur la Liste représentative contribuera à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel et à faire prendre davantage conscience aux niveaux local, national et international de son importance. Cette rubrique ne doit pas traiter la manière dont les inscriptions apporteront une plus grande visibilité à l'élément, mais la façon dont son inscription contribuera à la visibilité du patrimoine culturel immatériel d'une façon plus générale.

Expliquez en quoi l'inscription favorisera le « respect de la diversité culturelle et la créativité humaine, ainsi que le respect mutuel entre les communautés, les groupes et les individus ».

Comme nous l'avons déjà dit, la tradition de la fabrication du pain d'épices est originaire des Alpes orientales d'où elle a gagné la Croatie pour devenir un véritable art. Elle s'est développée jusqu'à aujourd'hui d'une façon unique qui témoigne de la créativité et du talent des artisans locaux et grâce aux personnes qui ont chéri ce patrimoine pendant des siècles. L'inscription de l'élément sur la Liste assurerait la prise de conscience que chaque élément, indépendamment de son origine ou de son existence ailleurs, est une combinaison d'identité locale et de patrimoine qui montre la spécificité et la valeur des êtres humains dans tous leurs aspects. L'inscription sur la Liste aiderait d'autres pays voisins (d'Europe) ayant des traditions similaires, notamment celle du pain d'épices, à se lancer dans des projets et activités liés à la sauvegarde de cet élément précieux et fragile du patrimoine culturel immatériel.

Les archives montrent que certains noms de fabricants de pain d'épices sont mentionnés dans des documents écrits datant du XVII^e siècle. C'est à cette époque que de grandes différences dans la façon de décorer les produits en pain d'épices sont apparues entre les fabricants, ainsi qu'entre les pays. Les moules en bois utilisés par les pain-d'épiciers croates ainsi que les méthodes et les formes étaient très semblables à ceux employés dans d'autres régions d'Europe. Toutefois, les moules en bois ont au fil du temps été abandonnés et remplacés par des moules en métal. Ce changement a entraîné des modifications des méthodes de fabrication et de l'expression artistique des pains-d'épiciers. La composition de la pâte a changé, de même que la façon de fabriquer les produits en pain d'épices. Les motifs décoratifs, spécifiques et uniques, distinguent les pains d'épices croates de tous les autres et permettent de les reconnaître partout dans le monde. Chaque artisan ayant sa manière de faire, il n'existe pas deux produits identiques ; pourtant, les pains-d'épiciers croates ont certaines choses en commun : ce sont les décorations, la pâte et les colorants (alimentaires) qu'ils emploient. Cette similitude fait également ressortir la différence par rapport aux pains d'épices d'autres pays.

L'inscription de l'art du pain d'épices sur la Liste ferait prendre conscience du fait que la diversité du patrimoine immatériel et sa sauvegarde dépendent de deux catégories de personnes : d'une part, ceux qui ont le savoir et qui le transmettent ; d'autre part, et c'est tout aussi important, ceux qui considèrent les savoir-faire et connaissances transmis comme importants et dignes d'être sauvegardés, y compris la communauté qui consomme le produit. L'inscription sur la Liste mettrait un terme à la disparition progressive de l'élément et aux problèmes liés à la non-reconnaissance de son importance aux niveaux local ou national. Cela nous éviterait de remarquer seulement au moment où le dernier pain-d'épicier mettrait fin à ses activités que le savoir de plusieurs générations a été perdu. Partout dans le monde, le patrimoine immatériel est sauvegardé dans son propre environnement et cela n'est possible que si la communauté le perçoit comme ayant une valeur. La reconnaissance de ces efforts les encourage à poursuivre, de sorte que toute inscription d'un élément sur la Liste mondiale peut contribuer à la visibilité de l'élément en question.

Le fait qu'il y ait une tradition séculaire continue de fabrication de pain d'épices dans certaines régions de la Croatie tend à prouver que les pain-d'épiciers et les artisans sont reconnus et appréciés par la communauté locale et la population en général, et qu'ils sont considérés comme faisant partie de l'identité culturelle de la communauté. On en trouve de nombreux exemples. Les jeunes mariés offrent souvent de petits cœurs en pain d'épices à leurs invités.

Les pain-d'épiciers décorent les cœurs à la main et inscrivent dessus les noms des jeunes mariés ainsi que la date du mariage, à l'aide d'une préparation spéciale appelée « ajs ». Les Croates qui vivent à l'étranger viennent souvent dans les musées chercher des renseignements sur les pain-d'épiciers, parce qu'ils veulent offrir du pain d'épices croate à de jeunes mariés en Amérique, en Allemagne, en Australie ou en Nouvelle-Zélande. Les cœurs en pain d'épices sont le symbole de leur identité et de leur pays d'origine qu'ils portent toujours dans leur cœur, même s'ils vivent loin. Du pain d'épices est toujours offert aux délégations et aux visiteurs étrangers dans des occasions officielles ou privées. Il remplace souvent les fleurs pour manifester sa gratitude. Il n'est par conséquent pas surprenant qu'on le trouve non seulement dans les foires et lors de divers événements sociaux, mais aussi dans les musées, les boutiques de souvenirs, les offices du tourisme et, bien entendu, dans les boutiques des artisans. Ainsi, l'inscription de l'élément sur la Liste montrerait que l'identité a de nombreux différents niveaux et n'est pas attachée exclusivement à un lieu et à un espace mais, ce qui est très important, qu'elle fait partie de l'individu proprement dit.

La mondialisation crée un monde où les sociétés ont beaucoup de caractéristiques communes, au point qu'il est difficile de trouver des traits distinctifs appartenant à une communauté ou à un élément spécifique, en particulier dans les pays développés. Grâce à la compréhension que les spécialistes du patrimoine immatériel ont de ce patrimoine, à leur expérience et à leur capacité de resituer les éléments dans leur contexte, ainsi que de les voir séparément ou mêlés à d'autres aux différents niveaux que certaines communautés ont atteint avec le temps, ils devraient pouvoir attirer l'attention sur les caractéristiques qui d'une manière ou d'une autre sortent du lot. Cela permettrait en particulier de sauvegarder la diversité dans les endroits où l'identification est erronée, voire où des éléments sans aucun lien sont réunis, ce qui est souvent le cas en Croatie. Tout ceci peut servir de base à des activités et à un dialogue futurs entre les cultures.

La fabrication du pain d'épices et son importance dans la Croatie du Nord-Ouest est l'un des éléments parfaitement visibles de cette région. Des produits en pain d'épices sont souvent utilisés à des fins promotionnelles et sont présentés comme symbole de la région, comme souvenir local ou motif décoratif dans de nombreuses brochures touristiques. Les médias contribuent également à faire connaître l'élément en faisant sa promotion sous différentes formes. Toutes les activités susmentionnées, une fois que l'élément sera inscrit sur la Liste, auront pour objectif d'encourager le dialogue interculturel dans cet espace actif, lui-même propice à la création d'un contexte positif pour la sauvegarde de l'élément.

3. MESURES DE SAUVEGARDE (CF. CRITÈRE R.3)

Les points 3.a. à 3c. exigent l'élaboration d'un ensemble cohérent de mesures de sauvegarde comme demandé dans le critère R.3 : « Des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l'élément sont élaborées ». De telles mesures devraient refléter la participation la plus large possible des communautés, groupes ou, le cas échéant, des individus concernés, aussi bien dans leur formulation que dans leur mise en œuvre.

3.a. Efforts en cours et récents pour sauvegarder l'élément

Décrivez les efforts en cours et récents de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés pour assurer la viabilité de l'élément. Décrivez les efforts du ou des État(s) partie(s) concerné(s) pour sauvegarder l'élément, en précisant les contraintes externes ou internes, telles que des ressources limitées.

La loi relative à la protection et à la préservation des biens culturels (Journal officiel 69/99, 151/03) de 1999 prescrit ce qui suit à l'article 9 :

« Le patrimoine culturel immatériel peut comprendre des formes et phénomènes différents de création de l'esprit qui sont transmis ou transférés autrement, plus particulièrement :

- la langue, les dialectes, le langage et la toponymie, ainsi que tous les genres de littérature orale ;

- la création folklorique dans le domaine de la musique, de la danse, des jeux, des rituels, des coutumes, ainsi que d'autres valeurs populaires traditionnelles ;
- les savoir-faire et métiers traditionnels.

La préservation du patrimoine culturel immatériel est assurée par la création et la tenue de registres, ainsi qu'en encourageant sa transmission et sa pratique dans son contexte d'origine et ailleurs. »

Conformément aux dispositions légales susmentionnées, le Ministère de la culture de la République de Croatie a décidé (par le biais d'une résolution) que l'art du pain d'épices du Nord-Ouest et du Centre de la Croatie devait être sauvegardé en tant qu'élément du patrimoine culturel immatériel ; il a été à cet effet inscrit sur le Registre des biens culturels de la République de Croatie.

La loi relative à l'artisanat croate (77/93, 49/03) définit l'artisanat traditionnel et prévoit l'octroi de droits spéciaux aux artisans locaux afin de maintenir et préserver ce patrimoine face aux diverses exigences du marché actuel. Un règlement spécial a été rédigé par le Ministère de l'économie, du travail et de l'entrepreneuriat afin de conférer un statut spécial à l'artisanat traditionnel, ce qui lui permettra de se perpétuer grâce à des coûts inférieurs et à un meilleur positionnement sur le marché.

Le Programme national de soutien aux petites et moyennes entreprises, lancé en avril 2008, se poursuivra jusqu'en 2012. Il est conforme à la Charte européenne des petites entreprises et vise à établir un système spécial de soutien financier et administratif à ce type d'entreprise, en particulier l'artisanat traditionnel. Il est actuellement mis en œuvre par le Ministère de l'économie, du travail et de l'entrepreneuriat.

Des spécimens, des produits et des données documentées sur l'artisanat du pain d'épices font partie intégrante des collections des musées ethnographiques, urbains et régionaux et sont protégés en vertu de la loi relative à l'activité des musées.

Certains pain-d'épiciers ont coopéré avec des artistes dont ils suivent les idées pour fabriquer leurs pains d'épices. Quelques musées ont demandé à des artisans de réfléchir au type de souvenirs qu'ils pourraient fabriquer pour des expositions sur des thèmes spécifiques. Par exemple, le thème des anges a été l'occasion pour les pain-d'épiciers de fabriquer des souvenirs pour les besoins d'une exposition organisée au Musée ethnographique de Zagreb. D'autres occasions ont permis aux pain-d'épiciers de mettre leur talent au service de la fabrication de produits uniques ; c'est la preuve de leur capacité de s'intégrer dans la vie économique et culturelle actuelle.

3.b. Mesures de sauvegarde proposées

Pour la Liste représentative, les mesures de sauvegarde sont celles qui peuvent aider à renforcer la viabilité actuelle de l'élément et permettre à cette viabilité de ne pas être menacée dans le futur, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l'inscription ainsi que par la visibilité et l'attention particulière du public en résultant.

Citez et décrivez les différentes mesures de sauvegarde qui sont élaborées et qui, une fois mises en œuvre, sont susceptibles de protéger et de promouvoir l'élément, et donnez des informations succinctes sur divers aspects tels que leur ordre de priorité, les domaines d'application, les méthodologies, les calendriers, les personnes ou organismes responsables, et les coûts.

Toutes les activités de sauvegarde proposées ici seront menées avec le soutien financier et logistique des ministères concernés de la République de Croatie, par l'intermédiaire de leurs institutions au niveau des comtés et au sein de la communauté locale (municipalités, instituts, musées, écoles et offices de tourisme).

Ainsi, sur accord mutuel dans des domaines particuliers :

- La recherche, la documentation, la sauvegarde et la présentation dans les musées de l'artisanat du pain d'épices sera la responsabilité du Ministère de la culture de la République de Croatie, des services culturels municipaux et des bureaux de la culture des municipalités.
- La promotion des valeurs de l'artisanat croate du pain d'épices sera la responsabilité du

Ministère de la culture et du ministère du Tourisme de la République de Croatie, entre autres.

Les acteurs principaux, dans tous les projets, seront les pain-d'épiciers qui seront les piliers de la coopération et les principaux partenaires des spécialistes dans tous les domaines :

- ils aideront les spécialistes, les ethnologues, dans leurs recherches sur le terrain ainsi qu'à trouver des faits nouveaux relatifs à l'histoire, au développement et à la situation actuelle de l'artisanat du pain d'épices dans un contexte particulier ;
- les ethno-muséologues feront appel à eux pour recueillir et choisir les objets relatifs à l'art du pain d'épices pour constituer les collections des musées locaux ;
- avec une participation active à diverses réunions hors des frontières de notre pays, les pain-d'épiciers seront les meilleurs promoteurs des valeurs de l'art du pain d'épices croate.

Afin d'assurer la viabilité de cet élément culturel ainsi que sa préservation et sa protection au cours des trois prochaines années, nous proposons les priorités et mesures suivantes pour la période 2010-2011 :

- créer des liens entre les détenteurs de l'élément et les musées et établissements d'enseignement, afin de mettre en œuvre des mesures de protection et, dans les travaux de recherche futurs, de présenter les savoir-faire à des fins éducatives et promotionnelles et pour une éventuellement intégration au tourisme culturel ; coopération à la création d'un modèle pour préserver l'authenticité des produits en pain d'épices et à la création de normes pour la production de ces produits et la commercialisation de la marque ;
- poursuite des recherches au musée « Staro Selo » du village de Kumrovec et intégration de nouvelles données dans une base de données unique du patrimoine immatériel. Des recherches sur le terrain et l'étude des collections seront en permanence conduites par les spécialistes du Musée d'ethnographie de Zagreb, qui est le principal musée d'ethnographie de Croatie et qui a déjà effectué des recherches sur l'élément. Une analyse de la documentation recueillie et des résultats des recherches sur le terrain en divers endroits permettra la création d'une synergie et d'un modèle de communication. Une étude de viabilité et une proposition pour la gestion de cet élément culturel seront finalisées ;
- organisation d'ateliers pour les détenteurs de cet art, afin qu'ils soient prêts à former les élèves des écoles et puissent participer à la préparation de projets ; en sollicitant les fonds des ministères et autres institutions compétents, ils pourront définir des normes de qualité pour l'élément, telles que la décoration et l'emploi de matières de grande qualité. Nous avons l'intention de produire des DVD éducatifs pour les détenteurs de l'art ;
- préparation d'expositions après un travail approfondi de recherche, organisation des conférences associées et publication de rapports scientifiques et d'experts à visée promotionnelle. Organisation d'événements et d'ateliers dans les musées pour promouvoir l'élément dans son contexte d'origine, avec possibilité de vendre les produits ;
- organisation de conférences de presse, de tables rondes et événements similaires, et présentation de l'élément aux médias dans le but de réaliser des émissions et programmes populaires et spécialisés ; création de pages web communes des détenteurs de la tradition et des promoteurs de l'élément, de boutiques virtuelles et de planches d'information.

Le coût estimatif des activités prévues au cours des trois prochaines années, de 2009 à 2011, s'élève à environ 28 500 euros pour les groupes suivants de mesures :

1. Recherche et création d'une base de données 100 000 €
2. Ateliers pour les élèves des écoles 20 000 €
3. Organisation d'activités pédagogiques pour les détenteurs de l'élément 40 000 €
4. Mise en place d'une synergie avec le secteur du tourisme 40 000 €
5. Expositions 40 000 €
6. Promotion et visibilité dans les médias 30 000 €
7. Marque de qualité et normalisation 15 000 €

Les principaux contributeurs financiers seront le Ministère de la culture, le Ministère du tourisme, le Ministère de l'économie, du travail et de l'entrepreneuriat, la Chambre croate de métiers et de

l'artisanat, le comté de Krapina-Zagorje, les autorités locales et les offices de tourisme.

3.c. Engagement de la communauté, du groupe ou des individus concernés

La faisabilité de la sauvegarde dépend en grande partie des aspirations et de l'engagement de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés. Cette rubrique doit démontrer que la communauté, le groupe ou, le cas échéant, les individus concernés ont la volonté et s'engagent à sauvegarder l'élément si les conditions sont favorables. La meilleure preuve sera souvent la démonstration de leur implication dans les mesures de sauvegarde passées et présentes, et de leur participation à la formulation et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde futures, plutôt que de simples promesses ou affirmations de leur soutien ou de leur engagement.

La population du nord de la Croatie, en harmonie avec son passé, fait office de gardien et de porteur de la tradition dans de nombreuses formes de la vie quotidienne. Elle est donc consciente de l'importance et de la signification de l'art du pain d'épices dans l'identité locale de chaque communauté. Elle souhaite préserver l'expérience positive du passé et transmettre le savoir traditionnel aux nouvelles générations, et elle est ouverte à toute nouvelle initiative. Elle est par conséquent prête à :

- assurer l'éducation des nouvelles générations et des éducateurs nécessaires ;
- poursuivre l'exploration de l'évaluation professionnelle et scientifique de l'art du pain d'épices ;
- organiser des expositions et des présentations dans le but de faire connaître et promouvoir l'art du pain d'épices au grand public, dans le pays comme à l'international ;
- encourager en permanence l'achat et la présentation d'éléments et de documents issus de l'histoire de l'art du pain d'épices dans certaines localités et les sauvegarder dans des musées ;
- impulser et organiser des réunions, des expositions, des réunions d'experts, des festivals internationaux, etc. autour de l'art du pain d'épice.

Ces activités, tout en respectant les pratiques habituelles de la tradition de l'art du pain d'épices à Hrvatsko Zagorje, seront la responsabilité de comités d'experts auxquels siègeront les municipalités, des instituts, des musées, des villes, des écoles, des offices de tourisme et des associations de commerçants et d'artisans. La supervision et la coordination de leur travail seront assurées par le Ministère de la culture de la République de Croatie.

3.d. Engagement des États parties

La faisabilité de la sauvegarde dépend également du soutien et de la coopération de l'(des) État(s) partie(s) concerné(s). Cette rubrique doit démontrer que l'État partie concerné est prêt à soutenir l'effort de sauvegarde en créant des conditions favorables à sa mise en œuvre, et doit décrire comment l'État partie a démontré un tel engagement par le passé et pour l'avenir. Les déclarations et les promesses de soutien sont moins instructives que les explications et les démonstrations.

L'art traditionnel de fabrication de produits en pain d'épices dans la région du nord de la Croatie bénéficie du soutien inconditionnel de différents ministères et institutions d'État dans divers domaines : organisation, expertise en matière de gestion, promotion, soutien financier des détenteurs de la tradition, pratique active de l'art. Ces ministères et institutions sont notamment :

- le Ministère de la culture
- le Ministère de la science, de l'éducation et des sports
- le Ministère du tourisme
- le Ministère de l'économie, du travail et de l'entrepreneuriat
- le Ministère du développement régional, des forêts et de la gestion de l'eau
- la Chambre croate de métiers et de l'artisanat

- le Musée ethnographique de Zagreb
- le comté de Krapina-Zagorje
- les conseils municipaux et municipalités du comté de Krapina-Zagorje
- le Musée de Hrvatsko Zagorje

En raison du savoir-faire et de la manière spécifique de décorer les pains d'épices auxquels les pain-d'épiciers étaient attachés et qu'ils transmettaient à la génération suivante, les pains d'épices sont restés une composante de la tradition croate et sont devenus l'un des produits typiques de la Croatie. Ils ont dépassé leur fonction première et sont devenus non seulement un souvenir authentique du nord de la Croatie, mais aussi l'un des emblèmes nationaux du pays. C'est la raison pour laquelle l'État a apporté son soutien aux pain-d'épiciers de différentes manières, pas seulement sous forme de moyens financiers, mais en reconnaissant leur importance pour l'avenir de la population. L'État a l'intention de continuer à soutenir cet art à différents niveaux (local, national).

4. PARTICIPATION ET CONSENTEMENT DE LA COMMUNAUTÉ, GROUPES ET INDIVIDUS CONCERNÉS DANS LE PROCESSUS DE CANDIDATURE (CF. CRITÈRE R.4)

Cette rubrique demande à l'État partie qui soumet la candidature de prouver que la candidature répond au critère R.4 : « L'élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé ».

4.a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidature

Décrivez comment et de quelle manière la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement au processus de candidature à toutes les étapes, comme le requiert le critère R.4. Les États parties sont en outre encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s'il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés voisines, des ONG, des instituts de recherche, des centres d'expertise et autres parties intéressées. La participation des communautés dans la pratique et la transmission de l'élément doivent être traitées dans le point 1 ci-dessus, et leur participation dans la sauvegarde doit être traitée dans le point 3 ; ici les États soumissionnaires doivent décrire la participation la plus large possible des communautés dans le processus de candidature.

À partir du moment où ils ont eu connaissance de la possibilité de proposer l'élément pour inscription, les pain-d'épiciers ont participé activement aux activités préparatoires. Sans eux, il aurait été impossible de préparer la proposition d'inscription. C'est leur désir le plus cher de voir reconnaître par des communautés extérieures à la Croatie la valeur des activités que leurs familles pratiquent depuis des générations.

Les détenteurs des connaissances et savoir-faire ont participé activement à la préparation de la candidature. Leur contribution revêt plusieurs aspects.

Avant tout, leur enthousiasme pour fournir les informations nécessaires aux experts travaillant sur le texte de la candidature montre bien le dynamisme avec lequel ils vivent leur patrimoine. En matière d'éducation et de formation, ils ont indiqué clairement lors des entretiens qui se sont déroulés pendant la phase de rédaction du dossier de candidature qu'ils étaient prêts à transmettre leurs connaissances et leur savoir-faire à la génération suivante, pas seulement aux membres de leur famille, mais aussi aux participants des ateliers organisés par les musées et au public en général, ce qui correspond à l'une des mesures de sauvegarde décrites. Les pain-d'épiciers ont soumis les informations requises pour élaborer des programmes de formation, rédiger des ouvrages et réaliser un documentaire sur l'élément en question. Comme il l'a été dit dans le dossier de candidature, leur rôle actif permettra la mise en place de stages et le transfert de connaissances et de savoir-faire entre les artisans et ceux qui participeront aux programmes de formation.

D'un point de vue économique, on peut dire avec certitude que l'innovation est l'une des caractéristiques qui permet à l'élément de rester vivant, ce que les artisans eux-mêmes ont confirmé et qui est également souligné dans le texte de la candidature ; l'élément n'est donc pas « figé dans le passé ». Il est perçu comme une composante dynamique de la vie, particulièrement difficile à sauvegarder compte tenu de la volatilité du marché. En raison des avantages que la communauté en tire, l'élément a pris une autre dimension en rapport avec sa visibilité, celle de développement, comme l'ont également indiqué les détenteurs de la tradition lors des conversations sur la nécessité de la candidature. Ces avantages sont notamment : la création d'emplois, le tourisme, l'offre de nouveaux produits et une meilleure image du pays en tant que destination, ce sur quoi les détenteurs de la tradition ont insisté, de même que les experts chargés de rédiger la candidature. Les pain-d'épiciers ont ajouté quelques mesures de sauvegarde sous forme écrite dans les déclarations signées par lesquelles ils donnent leur consentement à la proposition d'inscription de l'art du pain d'épices sur la Liste représentative.

4.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidature

Le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l'État partie et l'infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d'attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes.

Prière de joindre au formulaire de candidature les preuves démontrant un tel consentement en indiquant ci-dessous quelle preuve vous fournissez et quelle forme elle revêt.

Déclarations jointes en annexe : tous les détenteurs nommés ont été contactés soit par téléphone soit directement ; lors de ces entretiens, ils ont exprimé leur soutien à la proposition d'inscription de l'art du pain d'épices sur la Liste représentative. La plupart voulaient envoyer une confirmation écrite, mais certains ont estimé que leur accord verbal suffisait et n'ont pas envoyé de confirmation écrite.

4.c. Respect des pratiques coutumières en matière d'accès à l'élément

L'accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel est quelquefois limité par les pratiques coutumières régissant, par exemple, sa transmission, son interprétation, ou préservant le secret de certaines connaissances. Prière d'indiquer si de telles pratiques existent et, si tel est le cas, démontrez que l'inscription de l'élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui peut être nécessaire pour garantir ce respect.

Les pains d'épices sont habituellement vendus lors des fêtes religieuses (jours fériés chrétiens) et des fêtes paroissiales ainsi que dans les boutiques spécialisées. À l'heure actuelle, la plupart des pain-d'épiciers vendent leurs produits lors des fêtes paroissiales qui restent les événements les plus importants dans la plupart des villages. Après la messe, les gens sont nombreux à parler et à communiquer les uns avec les autres, à rendre visite à leur famille et à leurs connaissances, et à acheter des pains d'épices pour ceux qui leur sont chers. Ce lien entre les pain-d'épiciers et les habitants des villages leur fait prendre conscience qu'ils contribuent à la vie sociale des petites localités et que l'on attend d'eux d'une certaine manière qu'ils viennent à ces manifestations et donnent à la population un sentiment de continuité. Toutes les activités qui sont susceptibles d'être engagées après l'inscription sur la Liste, que ce soit les mesures de sauvegarde, l'augmentation des visites de touristes, la fréquence accrue des travaux de recherche ou autres activités devront prendre en considération la fragilité de la vie des petites localités en général, le droit des populations locales à pratiquer leur religion (assister à la messe et autres activités) et leur motivation pour participer à ces événements (rencontrer des gens, rendre visite à leur famille et à leurs amis, etc.).

Les pain-d'épiciers commencent à préparer ces événements au printemps et à fabriquer les

pains d'épices utilisés comme décorations de Noël en automne. Leur travail au printemps et en automne ne doit pas être perturbé de façon significative, faute de quoi leurs revenus de l'année risquent d'en souffrir fortement. Les activités de recherche ou similaires doivent par conséquent être annoncées aux artisans qui pourront s'arranger pour montrer à d'autres moments de l'année comment sont fabriqués les pains d'épices (cela peut par exemple être fait en hiver).

Le nombre et la variété considérables des motifs montrent la capacité des artisans de s'adapter au marché sans remettre en question la tradition ; c'est ainsi que les pains d'épices sont aujourd'hui fabriqués dans de nombreuses couleurs. L'élément joue également un rôle actif dans la satisfaction du besoin de la communauté de créer un espace culturel et touristique commun qui fonde son avenir économique sur une utilisation créative de son patrimoine culturel. La fabrication du pain d'épices est en train de devenir une sorte de plate-forme de développement de capacités et offre un potentiel énorme pour le tourisme culturel, ce qui constitue pour les artisans une motivation de plus pour perpétuer la tradition. Son statut est également renforcé par les partenariats établis entre les artisans, les offices de tourisme, la communauté religieuse et la population locale. Les choix effectués par les artisans doivent alors être respectés, car ils sont les mieux placés pour prévoir les meilleurs moyens de sauvegarder l'élément.

5. INCLUSION DE L'ÉLÉMENT DANS UN INVENTAIRE (CF. CRITÈRE R.5)

C'est la rubrique dans laquelle l'État partie doit démontrer que la candidature satisfait au critère R.5 : « L'élément figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) l'État(s) partie(s) soumissionnaire(s) tel que défini dans les articles 11 et 12 ».

Indiquez l'inventaire dans lequel l'élément a été inclus, ainsi que le bureau, l'agence, l'organisation ou l'organisme chargé de le tenir à jour. Démontrez que l'inventaire a été dressé en conformité avec les articles 11 et 12, et notamment avec l'article 11 paragraphe (b) qui stipule que le patrimoine culturel immatériel est identifié et défini « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes », et l'article 12 qui exige que les inventaires soient régulièrement mis à jour.

L'inclusion dans un inventaire de l'élément proposé ne devrait en aucun cas impliquer ou nécessiter que le ou les inventaire(s) soient achevés avant le dépôt de candidature. Un État partie soumissionnaire peut être en train de compléter ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais doit avoir déjà intégré l'élément dans un inventaire en cours d'élaboration.

Conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi croate relative à la protection et à la préservation des biens culturels (Journal officiel 69/99, 151/03, 157/03) qui englobe la catégorie du patrimoine culturel immatériel, le Ministère de la culture a décidé officiellement que l'art du pain d'épices du nord de la Croatie devait être sauvegardé en tant qu'élément du patrimoine culturel immatériel et l'a en conséquence inscrit au Registre des biens culturels de la République de Croatie.

L'art du pain d'épices du nord de la Croatie bénéficie d'une entrée distincte dans le Registre des biens culturels de la République de Croatie sous le n° Z 3353, conformément à la décision officielle de proclamer l'art du pain d'épices élément du patrimoine culturel immatériel, signée par le Ministre de la culture le 1^{er} octobre 2007.

Selon la loi relative à la protection et à la préservation des biens culturels, les biens culturels doivent être inscrits au Registre des biens culturels de la République de Croatie. Le Registre des biens culturels est un document public dont le Ministère de la culture a la responsabilité.

Le Registre comprend trois listes :

- Liste des biens culturels enregistrés ;
- Liste des biens culturels d'importance nationale ;
- Liste des biens culturels protégés à titre préventif.

En ce qui concerne les biens culturels immatériels, la Croatie a inscrit neuf phénomènes ou formes de patrimoine culturel immatériel sur la Liste des biens culturels protégés à titre préventif et 77 phénomènes ou formes différentes de patrimoine culturel immatériel sur la Liste des biens

culturels enregistrés.

Cette liste est régulièrement actualisée avec l'inscription de nouveaux biens culturels immatériels. Actuellement, il y a environ 130 phénomènes importants du patrimoine immatériel en cours d'inscription sur la Liste des biens culturels enregistrés.

Les propositions d'inscription de biens culturels immatériels sur le Registre du Ministère de la culture sont habituellement soumises par les détenteurs de la tradition concernée.

Les demandes d'inscription sur le Registre sont présentées à l'aide des formulaires correspondants de demande de protection de biens du patrimoine culturel immatériel. Ces formulaires de demande sont utilisés par les détenteurs de traditions comme guide pour savoir quelles données ils doivent fournir pour demander l'inscription d'un élément au Registre.

Des propositions ont également été présentées par les départements de conservation compétents, l'Institut d'ethnologie et de recherche sur le folklore, l'Institut de la langue croate et de linguistique ainsi que des communautés locales (musées, sociétés culturelles et artistiques, organisations non gouvernementales, etc.).

La majorité des propositions d'inscription au Registre ont été élaborées par des experts – membres du Comité consultatif spécial pour le patrimoine culturel immatériel de la Direction de la protection du patrimoine culturel du Ministère de la culture. Ce comité est composé de 20 collaborateurs du Ministère de la culture et de spécialistes de types spécifiques de patrimoine immatériel extérieurs au ministère ; il a pour vocation d'encourager la protection juridique et matérielle de ce patrimoine, sa préservation et sa promotion aux niveaux national et international.

DOCUMENTATION
a. Documentation obligatoire et facultative
Documentation obligatoire fournie.
b. Cession de droits avec une liste des éléments
Cession de droits obligatoire fournie.
c. Liste de références documentaires
<p>Biškupić, Iris: Umijeća medičarsko-svječarskog obrta, katalog, Muzeji Hrvatskog zagorja, Muzej Selječkih buna, Gornja Stubica, 1992.</p> <p>Biškupić Bašić, Iris: Licitarska umijeća: medičarstvo i svječarstvo – obrt višestoljetne tradicije: Gingerbread making skills: gingerbread and wax craft – a trade of centuries long tradition, Etnografski muzej, Zagreb, 2000.</p> <p>Horvat, Rudolf: Povijest trgovine, obrta i industrije u Hrvatskoj, AGM, Zagreb, 1994.</p> <p>Kašpar, Libuše: Medičarstvo varaždinskog kraja, katalog, Gradski muzej Varaždin, 1980.</p> <p>Kašpa, Libuše: Topličko medičarstvo, Muzej Varaždinskih Toplica, Varaždinske Toplice, 1980.</p> <p>Kašpar, Libuše: Karlovački licitari, Gradski muzej Karlovac, Karlovac, 1983.</p> <p>Kus-Nikolajev, M.: O porijeklu licitarskog srca, Zagreb, 1928.</p> <p>Peršić-Kovač, Vesna: Medičarstvo i svječarstvo, u: Tradicijski obrti Koprivničko-križevačke županije, Muzej grada Koprivnice, Gradski muzej Križevci, Koprivnica, Đurđevac, Križevci, 1999.</p> <p>Šarić, Dunja: Licitari – medičarski i svječarski obrt, Katalog, Muzeji Hrvatskog zagorja, Muzej „Staro selo“, Kumrovec, 2002.</p> <p>Šarić, Dunja: Tradicijski obrti i rukotvorstvo – entitet hrvatske narodne baštine, Katalog, Muzeji Hrvatskog zagorja, Muzej „Staro selo“, Kumrovec, 1997.</p> <p>Šarić, Dunja: Rekonstrukcija i uređenje Muzeja Staro selo u Kumrovcu, Katalog, Muzeji Hrvatskog zagorja, Muzej „Staro selo“, Kumrovec, 2001.</p> <p>Šercer, Marija: Stari zagrebački obrti, Zagreb, 1991.</p> <p>Šestan, Ivica: Srce u narodnom likovnom izrazu, Katalog, Etnografski muzej u Zagrebu, Zagreb, 1980.</p> <p>Stara umijeća i znanja - Medičari i svječari u Koprivnici, Muzej grada Koprivnice, Koprivnica, 2006.</p> <p>http://www.tzzz.hr/?show=3583&lang=en</p> <p>http://www.klikic.hr/index.php</p>

COORDONNÉES

a. Personne à contacter pour la correspondance

Ministry of Culture
Directorate for the Protection of Cultural Heritage
Department for Movable and Intangible Cultural Heritage
Head: Bianka Perčinić Kavur
Address: Runjaninova ulica 2, 10000 Zagreb
Phone: +385 1 4866 607
E-mail: bianka.percinic-kavur@min-kulture.hr
Website: <http://www.min-kulture.hr>

b. Organisme(s) compétent(s) associé(s)

Ethnographic Museum Zagreb
Mažuranićev trg 14, 10000 Zagreb
Senior Curator: Iris Biškupić Bašić, MS
Phone: +385 1 4826 220 or 4826221
Fax: +385 1 4880 320
E-mail: emz@emz.hr; irisbb@emz.hr
Web: <http://www.emz.hr>

Muzeji Hrvatskog zagorja - Museums of Hrvatsko Zagorje
General Director: Goranka Horjan
Address: Samci 64, 49245 Gornja Stubica
Phone: +385 49 587 888
Fax: +385 49 225 833
E-mail: goranka.horjan@mhz.hr
Web: <http://www.mhz.hr>

Local authorities:

Zagreb County, address: Ulica grada Vukovara 72/5, 10000 Zagreb,
phone: +385 1 6009 400, e-mail: i.dreta@zagrebacka-zupanija.hr

Samobor Town, address: Trg Kralja Tomislava 5, 10430 Samobor,
phone: +385 1 33 78 111, fax: +385 1 3378-113, e-mail: igor.jaic.krasnik@samobor.hr

Krapina-Zagorje County, Magistratska ulica 1-3,
phone : +385 49 329 111, fax : +385 49 329 255,
e-mail : tajnistvo@kr-zag-zupanija.hr or josip.bosak@kr-zag-zupanija.hr

Marija Bistrica Municipality, Address: Trg Pape Ivana Pavla II 26, 49246 Marija Bistrica,
phone: +385 49 469 060, fax: +385 49 469 595

Gornja Stubica County, address: Trg svetog Juraja 2, 49245 Gornja Stubica,
phone: +385 49 290 915, fax: +385 49 289687, e-mail: opcina-gornja-stubica@kr.t-com.hr

Osijek-Baranja County, address : Trg Ante Starčevića 2, 31000 Osijek,
phone: +385 31 221 501, fax : +385 31 221 509, e-mail: zupan@obz.hr

Osijek City, address: Kuhačeva 9, 31000 Osijek,
phone: +385 31 229 201, fax: +385 31 211 675, e-mail: gradonacelnik@osijek.hr

Karlovac County, address : Ambroza Vraniczanya 2, 47000 Karlovac,
phone: +385 47 666 101, e-mail : ured.zupana@kazup.hr

Karlovac Town, address : Gažanski trg 2, 47000 Karlovac,
phone: +385 47 601 104, e-mail : ured-gradonacelnika@karlovac.hr

Koprivnica-Krizevci County, address : Antuna Nemčića 5/I, 48000 Koprivnica,
phone: +385 48 658 203, fax: +385 48 658 584,
e-mail: zupan@kckzz.hr, or mladen.antolic@kckzz.hr

Brod-Posavina County, address: P.Krešimira IV br.1, 35 000 Slavonski Brod,
phone: +385 35 216 200, fax: +385 35 443 003, e-mail: zupan@bpz.hr

Virovitica-Podravina County, address: Trg Ljudevita Patacica 1, 33 000 Virovitica,
phone: +385 33 743 201, fax: +385 33 722 465, e-mail: tajnistvo@vpz.hr

Varazdin County, address: Franjevački trg 7, 42000 Varaždin,
phone: +385 42 390 555, fax: +385 42 390 553, e-mail: zupan@varazdinska-zupanija.hr

Medjmurje County, address: Ruđera Boškovića 2, 40000 Čakovec,
phone: +385 40 374 111

Sisak-Moslavina County, address: Stjepana i Antuna Radića 36, 44000 Sisak,
phone: +385 44 550 111, e-mail: josip.takac@smz.hr

Bjeloval-Bilogora County, address: Dr. Ante Starčevića 8, 43000 Bjelovar,
phone: +385 43 221 901

Požega-Slavonia County, address: Županijska 7, 34000 Požega,
phone: +385 34 290 202

Vukovar-Srijem County, address: Županijska 9, 32000 Vukovar,
phone: +385 32 454 201

c. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)

Vera Hubicki „Medičarsko-svječarska radnja Zozolly“, address: Nova cesta 13, 49246 Marija Bistrica, phone: +385 98 250 336, +385 49 469 070

Ljerka Dragija „Gingerbreads Bičak“, address: Zagrebačka 8, 49246 Marija Bistrica, phone: +385 1 2064 188

Gordana Mahmet Habazin, address: Kolodvorska 22, 49246 Marija Bistrica, phone: +385 49 468 446, +385 49 489 040, +385 98 193 6995

Đuro Brlečić „Medni bar Brlečić“, address: Trg pape Ivana Pavla II. 5, 49246 Marija Bistrica, phone: +385 49 469 527

Brankica Šćuric, Marija Bistrica, phone: +385 98 966 5067

Tomica Marica, address: Oporovečki vinogradi 4, 10040 Zagreb, phone: +385 1 293 28 58

"Gvozdanović medičar i voskar", address: Vladimira Nazora 46, 31400 Đakovo, phone: + 385 31 811 217

Emil Gvozdanović, Našice, phone: + 385 31 699 318

Ljubica Špičko, address: Đure Estera 9, 48000 Koprivnica, phone: +385 48 642 311

Đuro i Kruno Pataki, address: S. Radića 20 a, 32000 Vinkovci, phone: +385 32 363 252

Antonija i Josip Ranogajec, address: Reisnerova 131, 31000 Osijek, phone: +385 31 372 546

"Zajedničko medičarsko-svječarski obrt Viktor", Tomislav i Viktor Hribar, address: dr. Vlatka Mačeka 29, 47000 Karlovac, phone: +385 47 411 300

"Svječarsko-medičarski obrt Prstec", Renata Gorišek Prstec, address: Borlin 99, 47000 Karlovac, phone: +385 47 634 280, +385 91 517 9084

"Medičarsko svječarski obrt Oslaković", Franjo Oslaković, address: Perkovčeva 17, 10430 Samobor, phone: +385 1 3360 032

"Medičarsko svječarski obrt Arko", Brigita Mihina, address: P. Preradovića 10, 10430 Samobor, phone: + 385 1 3360 431, fax. + 385 1 3372, Mob. +385 91 508 3255

Josip Cvrlija, address: Bosna 13, 10381 Bosna, phone: +385 1 20642774

Božidar Horvat, address: Osječka 6, Bjelovar, phone: +385 43 214 315
Jadranka Rušanac, address: Harambašićeva 39, Donji Miholjac, phone: +385 31 631 040
Marinko Gvozdanović, address: V. Vlahovića 1, Đakovo, phone: +385 31 816 528
Bruno Bognar, Đakovo, phone: +385 31 810 656
Slavica Gladović, address: Klenovnik 7, Klenovnik, phone: +385 42 763418
"Lola", Anita Obranković Kronstein, Sisak, phone: +385 44 530680, mob. +385 98 553 810
Josip Molnar, address: Gundulićeva 40, Slavonski Brod, phone: +385 35 443802
Marica Dragija, address: Domjanićeva 9, Sv. Ivan Zelina Ivica, phone: +385 1 2060 201

SIGNATURE POUR LE COMPTE DE L'ÉTAT PARTIE

Nom : Bozo Biskupic
Titre : Minister of Culture
Date : 25 août 2009
Signature : <signé>